



COMMUNE DE RUSSIN

Escroquerie seniors

Nous aimerions vous rendre attentif sur plusieurs cas de tentatives d'escroquerie téléphonique au préjudice de victimes seniors qui ont été signalés à la police cantonale depuis fin janvier.

Les victimes reçoivent des appels sur leur numéro fixe et leur interlocuteur se fait passer pour un membre de l'Administration Fiscale Cantonale (ou toute autre administration de l'Etat).

Le scénario varie quelque peu d'une fois à l'autre, mais en substance, l'interlocuteur explique à la potentielle victime qu'elle a :

- des arriérés d'impôts à payer
- qu'elle a perçu trop d'argent de la part de l'AVS
- etc

Puis, cette personne tente d'avoir des informations sur ses données bancaires et lui explique qu'elle doit payer sous peine :

- d'avoir une amende de CHF 200'000.–
- de ne plus toucher sa rente AVS
- etc

La police conseille de :

- ne pas donner des informations personnelles à des inconnus;
- ne pas hésiter à appeler la police en composant le 117;
- ne pas prendre de rdv avec des inconnus et ne pas hésiter à raccrocher en cas de doute.

Mairie de Russin



COMMUNE DE RUSSIN

Si une personne a été victime de ces agissements, elle doit :

- composer le 117 en cas d'urgence;
- prendre contact avec la brigade des vols de la police judiciaire au 022/427.72.60 (08h00-12h00 / 14h00-18h00) pour déposer plainte

Mairie de Russin

Place du Mandement 1
CH-1281 Russin

T. 022 754 90 00
F. 022 754 90 01

info@russin.ch
www.russin.ch